



Le portail Famille

- **1ère inscription scolaire**

Votre enfant va rentrer pour la 1ère fois à l'école maternelle ou élémentaire

Vous devez contacter le service scolaire de la mairie pour procéder à l'inscription à l'école et connaître les modalités.

Une fois votre inscription faite, le service scolaire vous transmettra des identifiants de connexion au portail "parents- services" pour procéder aux inscriptions péri/extra scolaires.

- **Renouvellement des inscriptions périscolaires**

Vos identifiants de connexion restent inchangés.

1. Connectez-vous au portail "parents-services" avec vos identifiants :

<https://assat.les-parents-services.com/>

Aller sur l'onglet : préinscription

2. Vérifiez les informations parents/enfants préremplies, modifiez si nécessaire.
3. Télécharger les règlements cantine et garderie ; remplir et envoyer les documents attendus à la mairie :
 - Fiche « renseignements et autorisation de sortie » (pour tous les enfants)
 - Mandat de prélèvement **uniquement pour les nouveaux prélèvements**
 - Jugement de divorce s'il y a lieu.
4. Quand votre dossier sera accepté par la Mairie, vous aurez un mail de confirmation qui vous permettra d'accéder au calendrier.
5. Réservez les services périscolaires : Garderie matin/soir et repas.
 - Si votre enfant fréquente un service régulièrement et à dates fixes, réservez les jours de fréquentation sur une semaine type. Ils seront reportés sur toutes les semaines de l'année scolaire.
 - Si votre enfant ne fréquente pas un service régulièrement sur des dates fixes, réservez les jours de fréquentation tout au long de l'année en allant régulièrement sur le portail parents-services.

Le dossier doit être complété avant 15/08/2024